ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Letellier Raymonde, rue Rubens. — Bottger Marcelle, rue d'Eylau, 27. — Bottger René, rue Montaigne, 1. — De Laender Maria, rue du Général Dewet, cour Lebleu, 4. — Verbist Olga, rue Feutry, 18. — Serex Jean rue de l'Amiral-Courbet, 3. — Façon Christiane rue de Londres, 56 bis.

DECES. — Stoffyn Auguste, 48 ans, époux de Justine Dethier, rue Henri-Loyer, 22. — Coorevit Emile, 74 ans, époux de Léonie Storme, rue de Juliers, 66. — Méaux Elodie, 26 ans, rue de Russie, 1. — Verbeke Clémence, 73 ans, rue Royale, 47. — Carré Philippe, 79 ans, rue Vanhende, 12.

AVIS MORTUAIRE

On nous prie d'annoncer la mort de Monsieur Auguste **STOFFYN**, Directeur de la Maison de confections Lejeune.

L'enterrement, suivi de l'inhumation au cimetière de St-Gilles-lez-Bruxelles, aura lieu VENDREDI 24 courant.

Réunion à la maison mortuaire, 22, rue Henry Loyer, Lille, à 9 h. 1/4. 6804.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

CONSEIL MUNICIPAL. — Le conseil municipal se réunira à la mairie, le vendredi 24 juin, à 20 heures.

Ordre du jour : affaire Gompertz : action judiciaire ; budget communal de 1921 ; modifications ; compte de gestion du receveur municipal pour 1920 ; déduction d'un minimum de loyer pour l'assiette de la contribution mobilière ; modification à la délibération du 4 mars 1921 ; agrandissement de l'école communale de garçons ; affaires diverses.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Une lourde cuve est tombée sur le pied de M. Gustave Goossens, manœuvre de maçon au service de M. Van den Dooren, domicilié rue de Rivoli, à Lille. Ce dernier était occupée à décharger une voiture. Fortes contusions, 15 jours de repos.

— Hippolyte Durand, sentier Etienne Dolet, 16, à Hellemmes, a été blessé à la main droite et au pied gauche, par suite de la chute d'un regard fixé à un cylindre.

— Emile Boone, rue Jean Jaurès, 23, à Marcq, manœuvre, s'est fait une entorse au pied droit, en rentrant un tombereau au chantier de la rue Gay Lussac.

DIASEPTOL — VOIES URINAIRES — Guérison rad. et rap. toutes affections récentes et anciennes. L'étui 3 fr. poste 3 fr. 50 mandat. BURY docteur en Phie 47, R. St-Sauveur LILLE près la Gare

FACHES-THUMESNIL

CERTIFICAT D'ETUDES. — Continuant la tradition des années précédentes, les écoles communales de filles et garçons de Thumesnil viennent de remporter un nouveau et éclatant succès aux examens du certificat d'études primaires. A l'école des garçons, 16 élèves furent reçus ; à l'école des filles, six succès sont enregistrés.

Nos plus vives félicitations à Mme Fiévet, à M. Lardé, directrice et directeur d'écoles, ainsi qu'aux dévoués institutrices et instituteurs.

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira le vendredi 24 juin, à 7 heures et demie du soir, à la mairie.

HAUBOURDIN

MEDAILLES MILITAIRE. — Le Ministre de la guerre, vient d'accorder au titre posthume, la médaille militaire à Delfolly Henri, du 14e bataillon de chasseurs alpins, mort pour la France, le 17 septembre 1915, à Barenkopf (Alsace) et dont les parents habitent Houbourdin.

OSTRICOURT

FUNERAILLES CIVILES D'UN SOUS-OFFICIER. — Dimanche 26 juin, à 10 heures et demie du matin, auront lieu à Leforest, les funérailles civiles du sous-officier, Vallin Emile, sous-officier au 104e régiment d'infanterie, tombé au champ d'honneur, le 19 juillet 1918, à Dame-Marie.

Le défunt était le fils de M. Valin-Deschamps Emile, dit Bernard.

Réunion à la maison mortuaire, à 10 heures et demie, rue Jean-Jaurès, 35.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

BAILLEUL

UNE ARRESTATION POUR VOL. — Un sieur Firmin Vanneuville a été arrêté par la police, sous l'inculpation de vol de bois au préjudice de l'asile des aliénées.

DUNKERQUE

RETOUR DU 110e R. I. — On annonce le prochain retour du 110e R. I. qui avait été envoyé en Allemagne avec d'autres régiments du 1er corps.

EXPLOITS D'IVROGNES. — Une enquête est ouverte au sujet de violences exercées par les frères Cuvelier sur M. Duley. Ce dernier aurait été assez sérieusement blessé à l'arcade sourcilière par un de ses agresseurs, lesquels étaient en état d'ivresse.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

A propos des Elections au C. D.

LES CANDIDATURES DE L'AMICALE

On nous écrit :

Le 6 mai dernier, le Président de l'Amicale, M. Lesur, écrivait à Carrin et Delourme : « En vous accusant réception de la lettre m'informant de votre démission du C. D., je vous annonce que je ne serai pas candidat aux élections que va nécessiter votre démission. C'est vous dire que personnellement je comprends votre résolution. Je ne désespère pas de faire partager mon avis de la C. A. de l'Amicale. »

M. Lesur — et on ne peut que l'en féliciter — avait donc compris toute l'importance du scrutin qui allait avoir lieu. Il avait compris que le personnel devait unanimement s'associer à la protestation des démissionnaires, afin de marquer avec force sa volonté d'obtenir les satisfactions matérielles et morales qui lui sont dues et le respect de l'Ecole laïque si menacée de nos jours.

La gravité de ce vote semble avoir échappé à la majorité de la Commission Administrative de l'Amicale, puisque, malgré l'avis de son Président, elle a décidé d'opposer des candidatures à celles des démissionnaires, de sorte qu'on peut affirmer qu'elles sont contre-protestataires, quel que soit le terrain sur lequel elles tentent de se placer.

Protestataires, ces candidatures sont inutiles, puisqu'il y a déjà celles des démissionnaires. Elles sont même nuisibles, puisqu'elles affaiblissent la protestation en la morcelant. Il en vient alors à se demander si elles sont dirigées contre des individualités ou contre le Syndicat. Et dans ce cas, elles ravalent, à une misérable question de personnes ou à une mesquine querelle de boutiques, un vote qui met en jeu l'avenir de la Corporation et l'Ecole laïque.

Pour l'opinion publique et pour les Pouvoirs Publics, l'échec des démissionnaires signifierait l'échec de la protestation. Il signifierait : 1. Que le corps enseignant est satisfait de sa situation matérielle (traitements, avancement, retraites, congés pour maladie) ; 2. Qu'il approuve les poursuites judiciaires et les persécutions administratives pour délit d'opinion, même lorsqu'on est irréprochable au point de vue moral et professionnel ; 3. Qu'il léche la main qui le frappe ; 4. Qu'il présente son cou à la laisse et sa tête à muselière ; 5. Qu'il est prêt à laisser encapucincr l'Ecole laïque.

Voilà, soulignée brièvement, toute l'importance du scrutin du 27 juin. Elle est telle qu'elle n'admet ni abstention, quel qu'en soit le prétexte, ni dispersion des suffrages.

SPORTS & JEUX

:: :: CYCLISME :: ::

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

15e ANNEE

Le Tour de France cycliste de notre confrère l' « Auto », qui, sur près de 6.000 kilomètres, va se disputer du 26 juin au 24 juillet prochain, remporte auprès du public son habituel succès.

C'est qu'aussi le Tour de France est chaque année le plus gros effort demandé à nos champions. Il ne s'agit de rien moins en effet, que de couvrir tous les deux jours 350 kilomètres et qui en compte parfois près de 500. Entre deux gros efforts de ce genre, une seule journée de repos.

Mais il ne faut pas oublier encore que, dans les quinze étapes, nos héros ont à franchir les cols les plus rudes; dans les Pyrénées, cols d'Aubisque du Tourmalet, d'Aspin, de Port, du Portet-d'Aspet; dans les Alpes, les cols de Braus, d'Allos, du Galibier, (2.551 mètres); dans le Jura, le col de la Faucille.

Au haut de ces cols, ils rencontrent les neiges éternelles et le spectacle de la nature invraisemblable.

A ANZIN

La course cycliste portée au programme de la Fête de la Place Verte de dimanche, a obtenu un très beau succès.

Disputée sur environ 40 kilomètres, elle comportait un circuit à accomplir 6 fois.

Dès le départ, la course fut menée par VERMEULEN et Jules Dubois. Au premier tour, DUBOIS fut handicapé par une crevaison ; après avoir changé de machine il fut victime d'une nouvelle crevaison et abandonna.

S'étant échappé au début, VERMEULEN mena seul la course, consolidant à chaque tour sa position en prenant une avance plus grande et enleva les cinq primes offertes au coureur passant premier à chaque tour.

Voici le classement :

1er. VERMEULEN Omer, temps 1 h. 19. sur bicyclette « La Nordiste ». — 2e. FOUCART Eugène, temps 1 h. 25. — 3e. SANTERRE Marcel, 1 h. 28. — 4e. DANDALIE Charles, temps 1 h. 29. — 5e. SIMPELS Edouard, temps 1 h. 29 1/5. — 6e. PLANCHON Gilbert, temps 1 h. 30.

Une prime de 5 fr., offerte par M. CARBON, pour le coureur le plus courageux, a été attribuée au jeune DUHEM André, 14 ans, qui a accompli le parcours en 1 h. 32.

Le service d'ordre, dirigé par le brigadier de police, aidé de ses Agents, a fonctionné d'une manière parfaite.

Les coureurs n'ayant pas touché leur prix peuvent les réclamer chez **M. BAUDRY**, Café Parisien, Grand-Place, à ANZIN.

Théâtres, Cinémas & Concerts

Théâtre Municipal de Lille

La tournée Blondlain passera au théâtre municipal de Lille, les 25, 26 et 27 juin. Quatre grandes représentations de la revue « Sans Chichis », qui ne comporte pas moins de 20 artistes, 4 décors et 150 costumes. La feuille de location s'ouvre aujourd'hui.

THEATRE DE L'UNION
TOUS LES JOURS A 7 h. 1/2
:: :: DIMANCHE, JEUDI et FETES :: ::
Matinées, à 2 h. 1/2 ~ Soirées, à 7 h. 1/2

Palais d'Été
Music-Hall Attractions
AVEC LE CELEBRE CHANSONNIER
RODOR
DANS SES ŒUVRES

Omnia Pathé
RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS
Tous les soirs, Représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi), Matinée à 3 h. 1/2.

La Vie Ouvrière

Une attitude bien définie

Au nom de l'Union Départementale des Syndicats Ouvriers du Nord et des Membres de la Commission Ouvrière du Coût de la Vie, Lauridan écrit au Ministre du Travail.

La lettre suivante vient d'être adressée au Ministre du Travail, au Préfet du Nord et au Président de la Commission du coût de la vie par H. Lauridan au nom de l'Union des Syndicats ouvriers du Nord :

Nous tenons à confirmer par écrit les déclarations verbales que nous avons faites au Représentant de Monsieur le Préfet du Nord, le vendredi 3 Juin, au sujet de la Commission du Coût de la Vie.

Trois points doivent être examinés à propos de cette Commission : 1° La constitution de cette Commission ; 2° Le fonctionnement ; 3° Les conséquences.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION. — En démocratie, le choix des représentants du peuple et d'une partie du peuple ne doit pas se faire par en haut mais par en bas. Ce n'est pas une fraction de l'autorité qui doit choisir ceux dont les décisions pèseront demain sur la collectivité, c'est la collectivité qui a le pouvoir absolu de désigner des délégués. L'autorité centrale n'intervient que pour réglementer les moyens de choix, afin que la justice et la probité soient respectées.

Partant de ce principe, nous disons que la composition de la Commission actuelle ne garantit pas les droits de la classe ouvrière, d'une part, et de la généralité, d'autre part. Cette Commission comprend, du côté patronal, 21 membres, 17 représentants directs, plus 4 des organisations diverses; du côté des arbitres, 21 (14 des corps élus, plus 7 fonctionnaires); du côté ouvrier ou soi-disant tel, 15, dont 9 syndicalistes ouvriers.

La répartition par arrondissement n'est pas moins curieuse : Dunkerque a 5 représentants ; Hazebrouck, 3 ; Douai, 2 ; Valenciennes, 2 ; Cambrai, 2 et Avesnes, 4 ; soit 16 pour 6 arrondissements contre 39 à l'arrondissement de Lille. Sans méconnaître l'importance numérique au point de vue population de l'arrondissement de Lille, il y a lieu d'avoir que la proportion ainsi établie est injuste.

Nous demandons que la Commission soit divisée en trois parties égales : 19 patrons, 19 ouvriers et 19 arbitres. Soit 19 patrons choisis par les Chambres de commerce, suivant leur importance. L'élément féminin aurait droit à 4 unités ;

19 ouvriers élus par les Syndicats ouvriers de l'Union Départementale du Nord, à raison de 2 pour l'arrondissement de Dunkerque, 1 Hazebrouck, 8 Lille, 2 Douai, 3 Valenciennes, 2 Cambrai et 2 Avesnes. Le vote serait assuré par les Unions locales qui choisiraient leurs candidats dans les Industries de telle sorte que soient représentées les organisations suivantes : Textile, Métallurgie, Bâtiment, Habillement Sous-Sol, Transports, Services Publics et Employés ; 4 ouvrières seraient choisies pour la délégation de l'arrondissement de Lille ;

19 arbitres, dont 4 conseillers généraux choisis par leurs collègues et représentant 4 arrondissements différents. Ces délégués ne pourraient être ni membres d'un Conseil d'arrondissement ni membres d'une Administration municipale ; 3 conseillers d'arrondissement choisis par les Conseils des arrondissements qui n'ont pas de représentants conseillers généraux. Ces délégués ne feraient partie d'aucune Administration municipale. 12 représentants des Municipalités désignés par les municipalités des chefs-lieux de chaque arrondissement et par celles de Roubaix, Tourcoing, Caudry, Maubeuge et Denain qui sont des centres industriels importants.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION. — Le département du Nord ne constitue pas une unique région avec les mêmes besoins; il en résulte que le coût de la vie n'est pas égal pour tous. Des différences se manifestent aussi entre les diverses catégories de travailleurs. Les budgets ouvriers sont dissemblables. Il faut en tenir compte.

Ces constatations nous obligent à demander de rechercher et d'établir le Coût de la Vie par arrondissement et même par localités importantes. La Commission se réunirait régulièrement dans la première quinzaine de chaque trimestre. Avant cette réunion, les Sous-Commissions se réuniraient par arrondissement. Leurs travaux se termineraient de telle façon que la documentation nécessaire serait prête pour l'Assemblée générale.

Les travaux de la Commission porteraient sur les **Prix à l'unité** et sur les **Besoins de la Famille ouvrière.** Un coefficient d'augmentation et de diminution serait établi suivant les prix unitaires. Un autre coefficient jouerait suivant les besoins du moment et en tenant compte de l'amélioration désirable du sort de la classe ouvrière.

Les frais de déplacement des délégués ouvriers incomberont au département.

Toute décision, pour être valable, devra être prise par les deux tiers au moins des membres titulaires de la Commission.

CONSEQUENCE DES DECISIONS. — La pratique a démontré qu'il était impossible, dans l'état actuel de la législation sociale, de munir la Commission du Coût de la Vie de pouvoirs tels qu'elle pût faire respecter ses décisions. Les coefficients qui ont été établis dans le Nord et reconnus officiellement n'ont jamais été appliqués intégralement. Des salariés sont en droit, à cette heure, de réclamer les augmentations qu'ils n'ont pas touchées avant que d'accepter la moindre des réductions. Une révision des salaires est indispensable dans le département. Le paiement des rétroactivités indûment gardées par le Patronat doit se liquider. A ce prix, nous pourrons continuer à discuter en prenant comme base ce principe que les rapports, entre patrons et ouvriers, subissent encore et subiront toujours la question de force. De plus, nous protestons contre les agissements employés à l'égard des fonctionnaires. La plus élémentaire des pudeurs voudrait que le gouvernement ne fasse pas des fonctionnaires, ouvriers comme nous, des victimes expiatoires.

Nous disons que, à notre sens, la Commission du Coût de la Vie ne pourra jamais servir d'arbitre plus ou moins direct dans les questions de salaires ou dans les conflits entre employeurs et employés. Elle ne serait qu'un organe de statistique et d'enregistrement des fluctuations des prix en cours. Les différents coefficients établis par elle pourraient être pris comme guides dans la discussion, comme bases dans les accords provisoires, sans jamais être appliqués ni rigoureusement ni intégralement.

CONCLUSION. — A une Commission ainsi contrôlée, les membres officiels de la présente Commission du Coût de la Vie consentiraient à collaborer. Ces membres veulent bien entreprendre toutes les recherches susceptibles de documenter les forces en présence. Ils sont beaux joueurs, mais ils ne vont pas jusqu'à pousser l'inconséquence qui serait de donner à leurs ennemis de classe des verges pour en être fustigés.

Pour les membres officiels de la Commission du Coût de la Vie et les membres de la Commission ouvrière du Coût de la Vie,

Henri LAURIDAN.

CE QUE SERA le 5me Congrès Départemental des Syndicats Ouvriers du Nord

La motion contre les exclusions = La question des tendances = La Banque du Travail Collectif

Le 26 juin prochain, à 9 h. du matin, dans la salle de la Bourse du Travail de Lille, s'ouvriront pour la 5e fois les grandes assises prolétariennes de la région du Nord.

Etant donné la fermentation intestine des groupements ouvriers et la proximité du Congrès Confédéral d'où dépendra l'orientation du mouvement syndical Français, le 5e Congrès de l'Union Départementale du Nord aura une toute particulière importance.

L'ORDRE DU JOUR

A l'ordre du jour, 7 questions : 1. Vérification des mandats : 2. rapport moral ; 3. rapport financier ; 4. rapports de l'U. D. avec le comité confédéral national ; 5. modifications aux statuts ; 6. Banque du Travail Collective ; 7. main-d'œuvre étrangère.

Parmi ces propositions qui alimenteront la discussion du Congrès, quelques questions plus importantes surgissent.

Le « **rapport moral** » d'abord sur lequel nous allons revenir.

Les « **rapports entre l'U. D. et le Comité Confédéral National.** » — Cet article est un des plus importants du Congrès. C'est à son sujet que viendront les discussions sur la motion contre les exclusions et sur la question des tendances. Les extrémistes présentent Laboureau, comme délégué de l'Union Départementale au Comité Confédéral National, contre Decock, le délégué titulaire actuel. Ce vote marquera donc nettement la tendance de l'Union Départementale et la position qu'elle prendra au Congrès Confédéral du mois de juillet.

Enfin la banque du travail collectif dont nous allons dire également quelques mots.

LE RAPPORT MORAL

Henri Lauridan, le secrétaire général de l'Union Départementale du Nord, a tourni cette année un rapport moral très détaillé dans lequel après un court exorde, il définit sa conception du rôle de l'U. D. et de la propagande nécessaire à l'achèvement de l'œuvre entreprise par les syndicats ouvriers. Pour étayer son programme Lauridan refait l'historique de l'U. D. et des enseignements qui se dégagèrent successivement de chaque Congrès. L'Union Départementale des Syndicats Ouvriers du Nord est née le 22 janvier 1913, en exécution du paragraphe 3 du Congrès Confédéral du Havre en 1912. Le 1er Congrès de l'U. D. eut lieu à Lille. Saint-Venant fut nommé secrétaire général, Decock trésorier, Bondues, secrétaire-adjoint et Flament trésorier-adjoint. Le 2e Congrès eut lieu à Valenciennes, le 28 juin 1914, un mois avant la guerre, l'U. D. comptait, à cette époque, 130 syndicats et 53.000 syndiqués.

Le 3e Congrès eut lieu les 26 et 27 juillet 1919, à Lille. Dès ce moment, l'organisation syndicale prend une ampleur insoupçonnée. De 130 les syndicats passent à 255 et de 53.000 les adhérents atteignent le chiffre de 200.000.

BALLONNEMENTS
Les douleurs après les repas, les crises biliaires et la constipation proviennent toujours de l'estomac ou du foie. La Tisane Américaine des Shakers est le remède idéal pour ces affections car c'est le véritable régulateur de l'estomac et du foie.
En Vente dans toutes les Pharmacies ou directement chez M. PANYAU, Pharmacien, à Lille (Nord). Prix : 6 fr. 60 le paquet (Impôt compris).
LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS

En novembre 1919, Saint-Venant élu député est remplacé par Bondues sur qui repose tout le poids des grèves de mai. L'échec de cette grève marque le point de départ d'un recul sérieux dans le recrutement.

Le 4e Congrès (1 et 2 août 1920, à Dunkerque) se ressentit de cet échec et Lauridan fut nommé secrétaire général de l'U. D. par 23 voix de majorité.

C'est le Congrès de Dunkerque qui proposa la modification des statuts de l'U. D. dont le nouveau projet fut ratifié par le Congrès extraordinaire qui se tint à Lille, le 12 décembre suivant. A ce Congrès fut également ratifiée la nomination d'Abel Raux, à la fonction de trésorier. Raux avait été désigné par la Commission Administrative du 20 septembre 1920 en remplacement de Decock, nommé délégué permanent de la Fédération du Textile.

Lauridan expose ensuite l'œuvre accomplie par le secrétariat : Le classement des archives, la création du Bulletin Officiel, les rapports avec les syndicats. Les réunions de la Commission Administrative, la création d'un système de questionnaire, les conférences, le travail des Commissions, puis il conclut en envisageant la situation qui semble s'être améliorée. Le secrétariat, nommé pour 2 ans, peut, sans forfanterie, être fier du travail accompli pendant la première année.

LA MOTION CONTRE LES EXCLUSIONS ET LA QUESTION DES TENDANCES

Cette partie du Congrès est extrêmement importante. La discussion s'engagera d'abord au sujet du rapport succint des séances de novembre 1920 et février 1921 du Comité National Confédéral, et des Commissions Administratives de l'U. D. des 2 décembre 1920 et 27 avril 1921.

Mais c'est surtout autour des deux propositions suivantes que le débat s'intensifiera :

1re PROPOSITION. — L'Union Départementale des Syndicats Ouvriers du Nord s'opposera dans sa sphère d'action à l'exclusion de tout syndicat et de tout syndiqué appartenant aux C. S. R. ou travaillant en vue du retrait de la C. G. T., de l'Internationale d'Amsterdam et de son adhésion à l'Internationale syndicale de Moscou dès que cette Internationale sera statutairement constituée.

2e PROPOSITION. — L'Union Départementale des Syndicats Ouvriers du Nord soucieuse d'assurer le redressement du mouvement syndicaliste français, désigne le camarade Laboureau pour le représenter au Comité Confédéral National.

Par respect pour l'indépendance absolue du Congrès nous nous abstiendrons au sujet de ces 2 propositions de faire le moindre commentaire.

LA BANQUE DU TRAVAIL COLLECTIF

Un autre article de l'ordre du jour, le projet de la Banque du Travail Collectif du camarade Delarue, de Douai, retiendra également l'attention des congressistes.

Ce projet avait été déposé une première fois par son auteur au Congrès de Dunkerque, et sur une proposition de Desoblin, il avait été décidé à l'unanimité moins 1 voix de constituer une commission pour reprendre ce projet et le mettre au point.

Cette Commission fut composée comme suit : Delarue, Raux, Desoblin, Bauche, Delvinquière, Delourme, Flament, Locus et Waxin. C'est le projet de cette Commission qui sera donc présenté au Congrès de dimanche.

Le rapport de Delarue sur ce projet est condensé en trois grandes pages, dont une part assez grande est accordée à une étude du professeur Jean Appleton sur l'organisation financière du syndicalisme coopératiste.

Le point le plus intéressant du rapport est la conception de l'organisation d'une banque ouvrière au capital de 500 millions réparti en 5 millions d'actions de 100 francs « En aucun cas, dit le projet, le nombre des actions individuelle ne pourra dépasser 10. »

Les versements collectifs, c'est-à-dire, ceux effectués par la C. G. T., les Fédérations, les Syndicats, les Coopératives, etc., seront perçus par la C. G. T. sous forme de cotisations syndicales coopératistes de 3 francs par semaine. Des timbres acquit de 2 fr. 50 délivrés par elle à chaque syndicat, seront collés par les soins de ceux-ci sur la carte confédérale qui aura 52 cases. A chaque fin d'année, la carte à jour de ses timbres sera échangée par le Syndicat Contre une action de 100 francs qui restera propriété syndicale.

Dès que les versements auront atteint 25 % du capital la Banque du Travail Collectif sera constituée et un Conseil d'Administration sera nommé par l'assemblée des actionnaires.

Le programme de la banque du travail collectif, aura pour but de centraliser l'épargne du prolétariat et de la faire fructifier à son profit en facilitant dans toute la France, la constitution de groupements professionnels de toutes industries, du commerce, de l'agriculture, en vue de l'exploitation directe, par les travailleurs des moyens de production et d'échange, d'aider ceux déjà constitués dans les formes prescrites par l'idéal collectiviste et créer le trait d'union nécessaire entre tous les organismes de production et de consommation.

Les bénéfices réalisés par la Banque du Travail collectif auront la même répartition que ceux réalisés par les différents organismes de consommation et de production réalisés par le prolétariat organisé.

Ils pourront être répartis ainsi qu'il suit :

50 % à la Caisse de Solidarité Centrale ;
15 % au fond de développement ;
8 % aux actionnaires ;
12 % au personnel (travaillant) ;
5 % au quotidien de la C. G. T. (distribué gratuitement) ;
3 % à l'Orphelinat.

Le Congrès aura à se prononcer sur l'opportunité de ce projet.

LA MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE

Le dernier article de l'ordre du jour concerne la main d'œuvre étrangère. Cette grave question qui intéresse particulièrement notre région frontière a été étudiée par Harpages. Le secrétaire du syndicat du Bâtiment de Roubaix envisage la nécessité de l'entente entre les bureaux paritaires de placement et l'organisation et la distribution de la main-d'œuvre étrangère. L'auteur conclut en protestant de sa loyauté envers les ouvriers étrangers, mais, dit-il, il est déplorable de voir des camarades venus de l'étranger, au travail, alors que les nôtres se tournent les pouces.

Et maintenant que voici exposés dans leurs grandes lignes les travaux du Congrès de dimanche, laissons aux représentants autorisés du prolétariat organisé du Nord, le soin de conclure et de choisir en toute indépendance la voie dans laquelle les organisations ouvrières devront s'engager.

Faisons-leur au surplus confiance. Quelques soient les vicissitudes de l'heure présente, la logique et le bon sens reprennent toujours leur droit, et il serait aussi puéril de douter des destinées de la classe ouvrière que de croire à la fin des étoiles, parce que quelques nuages se seraient amoncelés.

Albert LEFEVRE.

:: Convocations ::

AUJOURD HUI

TYPOS ET IMPRIMEURS. — Aujourd'hui jeudi 23 juin. Réunion du Comité Syndical de la Commission des Fêtes et des Cours Professionnels à 6 heures précises, à la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris.

Présence de tous indispensable.

Le secrétaire général : Louis MASSON.

SAMEDI

SYNDICAT DES OUVRIERS BOULANGERS

Réunion samedi 25 courant, à 5 heures du soir, au siège 19, rue du Molinel.

Ordre du jour : Nomination de trois membres à la commission ; Mandat du délégué aux Congrès ; Union de Lille ; Placement, salaire, questions diverses ; Cotisations, de 4 à 5 h.

Les camarades qui désirent faire partie de la commission sont priés de se faire inscrire avant la réunion.

Une importante question sur le salaire doit être discutée, si les camarades ne veulent pas se voir diminuer, il est de leur devoir d'assister à toutes les réunions. Ce n'est que par le nombre et l'union qu'on empêchera les patrons à diminuer nos salaires. Un bon mouvement, camarades ! Tous à la réunion samedi !

Le secrtaire : Marcel BAELDE.

DIMANCHE

A STEENBECQUE

L'assemblée générale des mineurs syndiqués aura lieu dimanche prochain 26 juin, dans la salle « Au Saint-Arnoud ». — Ordre du jour très important.

Le secrétaire de la section d'Hazebrouck,
Y. LESAGE.

Tribune Politique

PARTI SOCIALISTE (S. F. I. O).

COMITE « LES AMIS D'HENRI GHESQUIERE »

REMERCIEMENTS. — Au nom du Comité des « Amis d'Henri Ghesquière », je tiens à remercier la nombreuse assistance qui a participé à la cérémonie d'inauguration du Monument au cimetière, le 19 juin.

Je remercie en particulier la Fédération du Nord et la Section Lilloise du P. S. (S. F. I. O. les sociétés musicales l'Union de Lille et l'Avenir de Lomme, la chorale l'Union de Lille, les Coopératives, les sociétés de libre-pensée socialiste, les groupes de pupilles et jeunesses socialistes de Lille, les nombreux groupes qui ont marqué leur sympathie par leur présence à notre cher disparu.

Encore une fois, merci et j'espère que lors de l'inauguration du monument qui sera érigé place Ratisbonne, tous répondront présents.

Pour le Comité :
Le Président : Marcel DUJARDIN.

SECTION DE WATTIGNIES. — Les membres de la section sont invités à assister à la réunion qui aura lieu samedi 25 juin 1921, à 8 heures du soir, chez Sueur, à l'Arbrisseau « A l'Arrêt des Tramways ». — Ordre du jour très important.

Le secrétaire : CRESPEL.

Notre Service de Renseignements

G. A. C. BOSSE. — 1. Au colonel commandant la 1re légion de gendarmerie, boulevard Louis XIV, à Lille. — 2. Non. — 3. Non, il faut compter au moins trois mois. — 4. Oui.

M. Z. N° 11. LECTEUR DU « REVEIL ». — Ce numéro n'est pas sorti.

J'AI MON FEU QUI FUME TOUJOURS. — Votre locataire peut rester dans la maison jusqu'en décembre prochain. Vous pouvez dès maintenant lui signifier congé pour cette date.

UNE QUI RONCHONNE TOUJOURS. — Oui, c'est votre mari qui pourrait invoquer la nullité de la vente, s'il n'a pas donné son consentement. Voyez le juge de paix en cas de difficultés avec l'acquéreur.

G. NENETTE 177. — La prorogation de ce locataire expire le 24 octobre prochain. Votre mère peut donc lui donner congé pour cette date.

Apprenez à danser chez vous SANS PROFESSEUR par notre merveilleuse méthode FOX-TROT, ONE STEP, TWO STEP, VALSE ET TOUTES AUTRES DANSES.
Cette méthode, simple et facile, a été conçue en vue d'être mise à la portée de tous, pour permettre à chacun d'apprendre aisément à danser. SANS MUSIQUE, et de devenir en peu de temps un danseur accompli. Des milliers de danseurs ont employé cette méthode avec succès, dû sa vogue mondiale.
Brochures explicatives gratuites sur simple demande adressée à
INSTITUT UNIVERSEL DE DANSE
93, Avenue des Champs Elysées, 93 - PARIS

H. C. M. J. 29. 32. — Le testament olographe n'exige pas l'intervention de témoins. Pour être valable, il suffit qu'il soit en entier écrit, daté et signé de la main du testateur.

E. B. L. B. — C'est votre patron qui doit faire la déclaration qui servira de base au décompte de l'impôt sur les salaires.

C. D 358. — Vous pouvez solliciter ce secours. Faites établir un dossier à la Mairie et indiquez exactement le montant des ressources que vous procure l'exercice de votre commerce.

UN ASSIDU AU « REVEIL » N° 200. — Non, il vous est impossible de vous marier sans le consentement de vos parents avant d'avoir atteint 21 ans.

QUEL BONHEUR, JE VAIS PASSER LA NUIT AVEC MA BELLE-MERE. — Réclamez le bénéfice de la prorogation, par huissier. Vous éviterez ainsi l'augmentation et l'expulsion pendant deux ans.

PARFAIT MORGAN EN DIRIGEABLE. — 1. Oui, il faut payer si vous voulez éviter des ennuis. — 2. Mais vous pouvez demander des délais et vous acquitter par acomptes échelonnés.

B. C. H. J. 89. — 1. Non, ceci est de nature à compliquer fortement les démarches. — 2. Impossible de préciser une date. — 3. Oui.

DENTISTE G. LANGENOVE, 109, rue Manuel, Lille
Spécialité de Pose de Dents. — Réparations et transformations exécutées dans la journée. — Ressorts, Succions. — Prix réduits.

3125. UN POILU DE LA CLASSE 1920 QUI VEUT SAVOIR 146. — 1. Deux ans sans doute. Ce point sera fixé par la loi militaire actuellement en préparation. — 2. Non, c'est impossible. — 3. Rien à faire. — 4. Non.

UN GAS AU CŒUR TENDRE. — 1. Non, vous n'aurez droit qu'à la perte subie (valeur 1914) si vous ne remployez pas. — 2. Oui. A défaut, il faudrait soumettre l'affaire à la commission arbitrale. — 3. Non, il aurait dû demander un sursis avant d'être incorporé.

MA PIPE FUME N° 69. — Non, si la vente a été officiellement notifiée. En cas de difficultés à ce sujet, offrez de déposer le montant du loyer à la caisse des dépôts et consignations, où le véritable propriétaire pourra le retirer en justifiant de sa qualité.

Apprenez sur place ou par correspondance la STÉNO-DACTYLO en vous adressant aux établissements JAMET-SUFFEREAU SUCCURSALE de LILLE, 78bis, Boul. de la Liberté PROGRAMME GRATUIT

M. G. B. 40. — 1. Non ; vous pouvez vous établir aux environs immédiats et, en tout cas, à une distance de 150 mètres au maximum de votre habitation actuelle. — 2. Oui. — 3. Un mois. Mais vous pouvez demander au président du tribunal civil, en audience de référés, un délai supplémentaire.

UN POILU DE LA CLASSE 1907 J. B. — Le propriétaire ne peut ni vous augmenter ni vous donner congé avant l'expiration de votre prorogation. Le congé qu'il vous signifierait maintenant n'aurait d'effet qu'à l'expiration de ladite prorogation.

A. B. C. 12. — 1. La loi du 27 décembre 1920 ne vise que les valeurs négociables. Vous ne paraissez pas pouvoir vous prévaloir de cette loi. — 2. La commission arbitrale spéciale instituée par la loi précitée ne semble pas compétente pour trancher l'affaire qui vous intéresse.

MALADES de l'ESTOMAC !
Vous qui avez essayé en vain d'autres remèdes NE VOUS DÉCOURAGEZ PAS : Avec persistance, si malades que vous soyez VOUS SEREZ GUÉRIS PAR LES
POUDRES PHOSODA
Pour Soulager et Guérir
TRAITEMENT FACILE ET SUR
Sur votre demande, nous vous communiquerons les attestations des malades soulagés par les POUDRES PHOSODA
En Vente dans toutes Pharmacies.
La Boîte (Dépôt compris) : 5 fr. ; franco 5.60.
(Les Poudres PHOSODA ne sont pas en cachets)
Laboratoires PHOSODA, 28, rue de l'Avenir, ASNIÈRES

Concessionnaire pour le Nord et le Pas-de-Calais : A **DELABARRE**, Pharmacie du Progrès, 163, Grande-Rue, Roubaix. — Dépôts : **LILLE** : MM. Derseux, 173, rue du Faubourg de Roubaix ; Deblock, 85, rue Pierre-Legrand ; Grande Pharmacie du Nord, 19, rue Sec-Arembaut ; Bury, 47, rue Saint-Sauveur ; Rogez, 249, avenue de Dunkerque ; Valentin, 79, rue de Wazemmes ; Decroix, 37, rue d'Esquermes. — **ROUBAIX** : Phie Corbeaux, 20, rue de Lannoy ; Corbeaux, 85, rue de France ; Deroubaix, 108, rue de Lannoy ; Druon, 172, rue de Lille ; Pie du Fresnoy ; Gerreth, rue du Chemin-de-Fer ; Verhaeghe, Place du Trichon. — **TOURCOING** : Phie Decrême, rue Saint-Jacques ; Masclef, rue Carnot ; Rasse, Croix-Rouge. — **WATTRELOS** : Phie Mellin, rue Pierre-Catteau.

BOURSE DE LILLE

DU 22 JUIN 1921

CHARBONNAGES	Cours preced.	Cours du Jour
Agl (action 100 f. p.)	390	405
— (part de fondateur)	960	985
Aniche (action 500 f. p.)	790	780
Annoeulin (1/196 de dentes)	950	950
Bethune (Bully-Grenay) (part)	9200	...
— (cinquanième de part)	181	180 25
Blanzy (action 100 f. p.) D	981	990
Bruay (action)	2018	2040
— (dixième)	209 25	208
Carvin (action 100 f. p.)	400	400
Clarence (action 250 f. p.)	319	325
Courrières (action 100 f. p.)	367	368 50
Crespin-Nord, émis. 1905, ut. verts	140	140
Douchy (action 100 f. p.)	895	890
Dourges	340	345
Escarpelle (action 100 f. p.)	770	770
Ferfay (action 125 f. p.)	375	370
Lens (action)	192	190
— (dixième)	...	...
Liévin (action 100 f. p.)	95	95